

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME GÉRALDINE BEUCHAT-WILLEMIN, DÉPUTÉE PCSI, INTITULÉE « DÉFICIT DE LA POSTE, À VOS CALCULETTES » (N° 3098)

L'auteure de la question revient sur une information parue dans les médias au début du mois de novembre de cette année. La Poste admettait alors avoir perdu plus de 22 millions de francs en 2017 dans le secteur de la téléphonie mobile. Une note interne demandait notamment aux offices de Poste de stopper la vente de téléphones, si au moins un exemplaire n'était pas vendu quotidiennement. Globalement, la Poste suisse déclarait pourtant vouloir rester active sur ce marché.

Il est également établi par les comptes que la perte du réseau postal pour 2017 se monte à 160 millions de francs. La téléphonie est donc responsable de plus de 14% du déficit de l'ensemble du secteur l'an dernier.

Il est pertinent de s'intéresser aux années précédentes. Le déficit du réseau postal a atteint 193 millions de francs en 2016, c'est le plus élevé. Auparavant, entre 2012 et 2015, il oscillait entre 100 et 120 millions de francs chaque année. Entre 2015 et 2016, ce déficit a donc presque doublé. L'évolution brutale de la perte dans le contexte du scandale CarPostal a poussé la commission des transports et des télécommunications du Conseil national à solliciter une rencontre avec les dirigeants de la Poste pour évoquer le réseau postal. Cette rencontre a eu lieu en mars 2018, mais n'a pas révélé de nouveaux chiffres problématiques. Le Gouvernement jurassien ne connaît pas l'influence du secteur de la téléphonie dans les résultats financiers de la Poste avant 2017.

Enfin, il est aussi intéressant de se plonger dans les chiffres à disposition pour 2018, des résultats qui sont connus pour les trois premiers trimestres. Pour les 9 premiers mois de l'année, la perte pour le réseau postal est de 94 millions de francs. L'amélioration par rapport à 2017 est de 36 millions de francs sur la même période. Cela laisse augurer, par extrapolation, d'une perte totale de 120 à 130 millions pour l'entier de 2018. Des chiffres qui ne prennent pas en compte un éventuel effet de la vente de téléphonie en 2018 au sein des offices postaux.

En mars de cette année, le président du Conseil d'administration de la Poste précisait que le réseau postal était de toute manière déficitaire, mais que ce déficit devait être plus proche de 100 millions que de 200 millions de francs. Cela pourrait donc bien être le cas dès la fin de cette année.

Cette démonstration permet de se rendre compte que plusieurs questions se posent autour de la stratégie de la Poste en matière de réseau, mais également au sujet des chiffres qui sont avancés pour justifier des fermetures. Le Gouvernement jurassien ne conteste pas la baisse d'utilisation du trafic de lettres ou de paiements dans les offices de Poste. Il constate toutefois que le trafic est en augmentation dans d'autres secteurs, comme les paquets par exemple.

Le Gouvernement jurassien va réagir et demander des précisions à la Poste au sujet de la téléphonie, mais aussi de sa politique d'entreprise en général. Il le fera de deux manières.

Tout d'abord, le Conseil fédéral a validé la nouvelle ordonnance sur la Poste qui entrera en vigueur au premier janvier 2019. Cette ordonnance prévoit une rencontre annuelle entre le Gouvernement jurassien et la Poste suisse pour évoquer la stratégie de l'ancienne régie fédérale sur le territoire cantonal. Selon nos informations, le Gouvernement devrait être sollicité pour cette rencontre formelle en début d'année. Il va évidemment en profiter pour demander des explications à la Poste à propos des éléments évoqués par l'auteure de la question.

Par ailleurs, dès le premier janvier 2019, Postcom, l'instance qui traite les plaintes transmises par les communes lors des fermetures d'office, pourra, si elle le souhaite, demander aux autorités cantonales de prendre position pour chaque cas particulier. Dans ce cadre, et lorsqu'il sera sollicité, le Gouvernement jurassien entend demander des chiffres précis à la Poste concernant la santé financière et l'état du trafic des offices concernés. Aujourd'hui, ces chiffres ne sont pas à disposition du canton, car il n'est pas un partenaire de discussion dans la question des offices postaux.

Il convient enfin de rappeler que le Gouvernement jurassien accorde une attention particulière à la stratégie de la Poste suisse sur le territoire cantonal. L'entreprise est en mains de la Confédération. Elle doit donc s'impliquer dans toutes les régions du pays, en matière de service public, mais aussi dans la localisation des emplois qu'elle propose. La Poste se doit également d'être transparente. L'affaire Carpostal, en est une preuve évidente. Le canton du Jura a été d'ailleurs l'un des premiers à avoir des doutes quant aux prix pratiqués par l'entreprise. En résumé, le Gouvernement jurassien est attentif à la politique de la Poste suisse et n'hésite pas à interpeler ses dirigeants lorsque c'est nécessaire. Il s'agit toutefois de préciser que la Poste est un partenaire fiable dans de nombreux secteurs comme le guichet virtuel ou le dossier électronique du patient notamment. La Poste prévoit par ailleurs d'investir près de 70 millions de francs dans un nouveau bâtiment à Delémont, ce qui montre un certain intérêt de sa part pour notre région.

Delémont, le 11 décembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt